

# Ty Mosaïk

## **Projet d'habitat regroupé pour jeunes adultes**

présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne





## Qui sommes-nous ?

---

Nous sommes un groupe de parents de jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, domiciliés sur le territoire de Rennes Métropole.

Nous souhaitons proposer à nos enfants un hébergement pérenne, alternative au domicile parental ou au foyer spécialisé.

Nous sommes membres de l'association AGIR qui a pour objectifs :

- d'**A**ffirmer les droits de chaque adhérent,
- de **G**énérer une dynamique d'accompagnement par l'accès au logement et à la vie collective,
- d'**I**nsérer par le logement semi-collectif, un travail reconnu et une participation active à la vie de l'association,
- **R**ésoudre avec les adhérents, leurs parents, leur famille et leurs amis, les difficultés pour une place réelle dans notre société.

L'association AGIR a déjà une expérience de mise à disposition de studios pour des jeunes déficients (REVERAS, RESidence VERs l'Autonomie Sociale) au sein de la Résidence Les Ajoncs à Rennes.

## Qui sont les futurs résidents ?

---

Les futurs résidents sont de jeunes adultes, âgés d'environ 25 à 40 ans, travaillant le plus souvent en ESAT à plein temps ou à temps partiel, en attente de poste disponible ou accueillis en structure d'accueil de jour. Ils bénéficient de l'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH) en complément de leur revenu professionnel et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Ils sont motivés pour avoir une vie indépendante en dehors du milieu familial mais ne sont pas suffisamment autonomes pour vivre seuls en permanence en milieu ordinaire.

## Notre projet

---

Notre ambition est de leur proposer un cadre de vie convivial correspondant à leurs attentes.

Le projet consiste en une résidence de 6 appartements T2 de 40 m<sup>2</sup>, et d'un local commun annexe à réaliser sur le territoire de Rennes Métropole où ils seront accompagnés et aidés pour le quotidien suivant leurs besoins et leurs demandes. Le lieu d'implantation doit permettre un accès facile aux transports en commun, à leur lieu d'activité et à des commerces et services de proximité.

Cet accompagnement aux nécessités de la vie quotidienne se traduira par la présence sur le site de personnel assurant l'accompagnement de personnes en situation de handicap, en dehors des périodes d'activité des résidents.

Le financement de cet accompagnement sera assuré par la mutualisation partielle des PCH des résidents et l'aide attendue du Conseil Départemental.

Ce projet prévoit donc, en plus des appartements individuels, les espaces communs suivants :

- une cuisine pour apprentissage / accompagnement
- une salle à manger et un salon collectif,
- un espace buanderie, des sanitaires
- un bureau

## Nos attentes pour ce projet

---

### Vivre ensemble

Les appartements loués par les résidents sont aménagés, décorés et meublés par eux-mêmes. Ils comprennent les sanitaires et une kitchenette ainsi que des placards. Le reste est laissé à l'initiative du résident qui peut ainsi personnaliser son lieu de vie et le faire évoluer.

La taille de l'appartement (40 à 42 m<sup>2</sup>) permet au résident de recevoir des invités.

Les résidents présentent des déficiences différentes et ont des activités variées. La convivialité du lieu leur permet de partager leurs expériences et de s'enrichir mutuellement de leur diversité et d'éviter l'isolement.

### Sécurité

La présence du personnel assurant l'accompagnement procure aux résidents une sécurité par rapports aux incidents de la vie quotidienne et aux démarchages non souhaités. Les parents savent que les résidents sont ainsi à l'abri de tout abus de faiblesse et ont à leur écoute en permanence une personne pour dédramatiser une situation et rassurer. Il peut s'agir de



une place un toit une insertion

conseiller et contacter un service médical, aider à résoudre un problème matériel, etc.

### **Progrès pour l'autonomie**

Les futurs résidents, aujourd'hui le plus souvent hébergés chez leurs parents, ont besoin d'accroître leur autonomie dans plusieurs domaines : vie quotidienne, repas, habillement, hygiène, transports, démarches administratives, planification de leurs activités.

La vie au domicile familial n'est pas toujours le meilleur endroit pour favoriser cette autonomie. L'émulation entre les résidents et leur complémentarité, sous couvert de l'accompagnement à la résidence, favorisera leurs progrès.

### **Personnalisation de l'aide**

Chaque résident a un besoin d'accompagnement personnalisé et évolutif. Cette structure à taille humaine permet de tenir compte du besoin de chacun, contrairement à une structure plus importante où cette individualisation est moins évidente.

### **Implication des parents**

Les parents des résidents sont regroupés au sein de l'association AGIR qui participe au financement de la résidence et assure la gestion des prestations qui ne sont pas prises en charge par le bailleur et par le prestataire mettant à disposition le personnel assurant l'accompagnement sur un budget dédié à TY MOSAÏK.

L'association valide le rôle du personnel assurant l'accompagnement et répartit les frais annexes des résidents suivant les prestations reçues : repas, transports, loisirs, charges communes, etc.

Elle est ainsi au contact régulier des résidents et à leur écoute : elle peut ainsi faire évoluer les prestations fournies.

### **Loisirs accessibles**

Les parents sont aujourd'hui très sollicités et présents pour assurer les transports nécessaires à la pratique de sports ou de loisirs individuels. Les résidents souhaitant poursuivre leurs loisirs individuels ou en découvrir de nouveaux, éventuellement en commun, seront accompagnés pour les déplacements correspondants.

### **Intégration/ mixité sociale**

Les futurs résidents ont besoin d'accompagnement mais ils peuvent également apporter leur aide, par exemple, à des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, des personnes avec handicap physique. Ces actions leur confèreraient un rôle social.

Cette future résidence peut être insérée dans un îlot intergénérationnel. Cet ensemble pourrait intégrer, par exemple, une résidence pour personnes âgées, une crèche et pourrait bénéficier de services mutualisés et d'animations faites par des jeunes en formation dans le domaine de l'action sociale.

---

**Un lieu, des liens !**

## Financement

### De la construction

Assuré par un bailleur social

### De l'équipement des parties communes

Assuré par la participation des membres de l'association concernés par le projet.

### Du fonctionnement

Les résidents seront locataires de leur appartement et, compte tenu de leurs faibles revenus, bénéficieront de l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Ils assumeront leur part de charges locatives définie par le bailleur et leur part de services reçus définie par l'association qui en assurera la gestion.

Le financement de l'accompagnement sera assuré par la mutualisation partielle des PCH. Cet accompagnement sera confié à un prestataire spécialisé dans les Services à la Personne et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

## Contacts

### Mme Dominique LANDEMAINE

Tél : 02 99 55 92 06

Mobile : 06 61 47 25 16

Mail : [dlandemaine@live.fr](mailto:dlandemaine@live.fr)

### M. Jean-Claude BERREE

Tél : 02 99 05 27 79

Mobile : 06 26 46 25 23

Mail : [jcberree@wanadoo.fr](mailto:jcberree@wanadoo.fr)

**POUR QUE LEURS FAIBLESSES DEVIENNENT LEUR FORCE !**

